



Acte n°2023B08

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres :
En exercice : 20
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :
28/09/2023

Le 5 octobre 2023, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subvention pour la réalisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement de Civrieux - Fagne

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subvention. Cette opération s'inscrit dans le cadre du diagnostic décennal du système d'assainissement de Civrieux – Fagne, conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié.

L'étude consiste à réaliser une campagne d'investigations sur le réseau et la station et à proposer des solutions pour remédier aux dysfonctionnements observés. Elle doit aussi permettre de faire le bilan de la charge polluante collectée, 10 ans après la mise en service du Technoparc de Civrieux, et de faire le bilan de la surveillance du cours d'eau des Torrières, conformément à la demande du service en charge de la Police de l'eau.

Le coût de cette étude est estimé à hauteur de 20 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir une subvention de la part de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la réalisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement de Civrieux - Fagne, pour un montant évalué à 20 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention de l'Agence de l'eau ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer l'étude par anticipation, sans préjuger de l'aide éventuelle qui pourrait être attribuée ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif 2023.

A Trévoux, le 05/10/2023

Le Secrétaire de séance
Yves DUMOULIN



Le Président,
Marc PECHOUX



Affichage électronique le : 11/10/2023